



Mesdames et Messieurs les représentants du personnel Ville et CdA

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 20 septembre 2024, vous sollicitez auprès de moi une rencontre urgente avant le 3 octobre prochain.

Cette demande de rendez-vous est, semble-t-il, motivée par un sentiment d'absence de dialogue social émanant d'un refus des quatre organisations syndicales à siéger lors du Comité Social Territorial du 25 juin 2024.

Face à ce boycott, Monsieur Thibaut GUIRAUD, Président du CST, a reconvoqué ses membres pour une instance programmée le 4 juillet, pour une durée d'une heure.

J'entends le fait qu'une instance d'une durée d'une heure puisse sembler courte au regard de la complexité des dossiers à étudier. Vous conviendrez toutefois que le CST du 25 juin, programmé, lui, pour une durée de trois heures, permettait la tenue de débats auxquels vous avez pourtant souhaité ne pas participer.

Ceux-ci auraient notamment permis de vous relayer le compte-rendu des échanges et engagements pris lors de la réunion organisée le midi-même avec les agents du service déchets, laquelle faisait suite à l'alerte que vous aviez adressée à Thibaut Guiraud les jours précédant le CST.

J'ai désigné en début de mandat Monsieur Thibaut GUIRAUD comme adjoint et conseiller communautaire délégué en charge des Ressources Humaines mutualisées, ce qui en fait votre interlocuteur.

Il a démontré sa capacité à porter et partager avec vous des dossiers complexes tout en améliorant les conditions de travail pour nos agents dans le cadre d'une saine gestion du budget de nos collectivités.

Depuis 2020, le travail qu'il a accompli en lien avec les représentants du personnel et l'administration, est considérable.

Le dialogue social est exigeant et j'ai pu constater au travers de quelques-unes de vos publications et vidéos parodiques que la caricature de ces échanges pouvait être assez dure. Elles expriment simplement des désaccords de point de vue sur l'action de nos collectivités que nous n'avons jamais jugé utile de contester, ni sur le fond, ni sur la forme.

Toutefois, beaucoup de dossiers ont avancé ces dernières années, dont certains issus de vos revendications. Je citerais en matière de rémunération et de progression des carrières :

- La récente revalorisation des montants du RIFSEEP;
- La suppression du groupe de fonction RIFSEEP C3;
- La déprécarisation de nombreux agents de la Ville de La Rochelle notamment au sein de la direction Education ;
- Le versement de la « prime pouvoir d'achat » en 2023 ;
- La revalorisation progressive de la valeur du chèque-déjeuner unitaire ;
- La révision, à la hausse, des ratios d'avancement.

Je sais aussi que l'examen de chacun des projets de direction présenté en CST fait l'objet de nombreux échanges qui ont pu conduire à la prise en compte de modifications que vous portiez.

D'autres priorités, fixées et portées par les équipes municipale et communautaire, permettront également la mise en œuvre progressive de la participation à la mutuelle personnelle des agents avec un an d'avance sur la règlementation en vigueur et des montants supérieurs aux planchers fixés par les textes pour les agents de catégorie C et B.

Même si les votes n'ont pas toujours été unanimes, toutes ces mesures ont fait l'objet de nombreux échanges avec les représentants du personnel et contribuent sans aucun doute à l'amélioration des conditions de travail et des situations individuelles des agents de nos collectivités.

Nos équipes poursuivent leurs études et réflexions afin de mettre en œuvre les actions en faveur de l'ensemble de nos agents. Elles conduiront le CST à se prononcer sur de nouvelles lignes directrices de gestion RH.

Soucieux de répondre à vos attentes, je souhaite que l'amélioration du dialogue social puisse figurer parmi les objectifs de ce projet pluriannuel.

Ce chantier sera porté par Monsieur Thibaut GUIRAUD, à qui je renouvelle ma totale confiance.

Bun à vous

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jean-François FOUNTAINE Maire de La Rochelle

Président de la Communauté d'Agglomération

Hôtel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle 6 rue Saint-Michel - CS 41287 - 17086 La Rochelle CEDEX 02

Tél.: 05 46 30 34 00 - accueil@agglo-larochelle.fr